VALANTE

FICHE · ASSURANCE DE PRÊT

ASSURANCE EMPRUNTEUR

LOI LEMOINE

Votre assurance de prêt coûte-t-elle trop cher ?

Comparez, changez à tout moment et allégez votre budget.



Changez à tout moment

La **loi Lemoine du 28 février 2022** permet de changer l'assurance d'un crédit immobilier entrant dans son champ **à tout moment, sans attendre la date anniversaire**.

Vous pouvez remplacer l'assurance groupe proposée par la banque par un contrat individuel auprès d'un autre assureur, sous réserve de **l'équivalence du niveau de garanties exigé**.

Vos avantages

- **Comparer librement** plusieurs assurances.
- **Réduire le coût restant de l'assurance** si une offre plus adaptée est disponible.
- Résilier **sans frais de résiliation** et sans frais bancaires de substitution.
- Conserver les conditions de votre prêt : la banque ne peut pas augmenter son taux en contrepartie du changement.
- Obtenir une réponse de la banque dans le délai légal de **dix jours ouvrés** à compter du dossier complet ; un refus doit être motivé.

Pourquoi un contrat individuel ?

Le contrat groupe repose sur une tarification collective. Un contrat individuel peut tenir davantage compte de votre âge, de votre profession, du tabagisme et des caractéristiques du crédit.

Cela peut permettre **40 % d'économies dans certains dossiers**, comme l'illustre l'exemple ci-dessous. Le gain n'est pas systématique : seule une comparaison personnalisée le confirme.

Comparer la protection

Le bon objectif : économiser en conservant une protection adaptée.

Comparer sur la **même durée restante**, avec les mêmes quotités et le niveau de garanties requis par la banque.

Examiner décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité et invalidité selon les besoins, mais aussi les exclusions, franchises, limites d'âge et conditions d'indemnisation.

Un accès à l'assurance facilité

Sans questionnaire de santé ni examen médical si la part assurée sur l'encours cumulé des crédits concernés ne dépasse pas **200 000 € par assuré** et si le remboursement se termine **avant ses 60 ans**.

Droit à l'oubli : pour un ancien cancer ou une hépatite C, le délai est de **cinq ans après la fin du protocole thérapeutique**, sans rechute, dans les conditions légales.
Ces mesures facilitent l'accès ; elles ne garantissent pas un tarif inférieur.

VALANTE s'occupe du parcours

1. Vous transmettez l'offre de prêt, le tableau d'amortissement à jour et les conditions d'assurance.
2. Nous comparons les offres et les garanties, puis chiffrons l'économie nette.
3. Après votre accord, nous accompagnons la demande à la banque et la mise en place du nouveau contrat, en assurant la continuité de couverture.

Exemple : 40 % d'économies sur quinze ans

Même durée restante : 180 mois	Contrat groupe banque	Contrat individuel
Cotisation mensuelle	60 €	36 €
Coût restant sur quinze ans	10 800 €	6 480 €
ÉCONOMIE : 40 %	**24 € / mois**	**4 320 € sur quinze ans**

Simulation illustrative, hors offre tarifaire : cotisations constantes, mêmes quotités et garanties équivalentes acceptées par la banque, maintien jusqu'au terme. Économies avant frais éventuels de souscription ou de courtage. L'audit compare les échéanciers complets et chiffre le gain net.

DÉCOUVREZ VOS ÉCONOMIES · Audit gratuit et sans engagement
Aucun frais ni honoraire si vous ne souscrivez pas. Les frais éventuels de souscription sont précisés avant votre accord.